Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 026-212600969-20261118-D62_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage : 10/11/2026

Publié le : /2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 62/2026

Objet : Dojo et Salle des fêtes- Réfection des toitures- Adoption du projet- Demande de subventions

L'an deux mil vingt-six le dix-huit novembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- - COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- GONCALVES David- ROBIN Christelle -PROTEAU Cécile- CAMU Laurie- COMBRISSON Jean-Luc -BABILLON Agnès- MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

Excusés : LE GAC Mathieu -VAN DE VELDE Jean-Pierre- PAYEN Pascal -CHARRIER Jonathan -FOUYAT Camille
Procurations : LE GAC Mathieu à CHAMPELET Anthony-VAN DE VELDE Jean-Pierre à COMMANDEUR Michelle-PAYEN Pascal à WOZNIAK Jean-Marie- CHARRIER Jonathan à ROBIN Christelle-FOUYAT Camille à PROTEAU Cécile

Christelle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'engager un programme de rénovation des toitures de deux équipements publics majeurs de la commune : le dojo et la salle des fêtes.Ces deux bâtiments présentent des signes d'usure et des défauts d'étanchéité qui nécessitent une intervention rapide afin de garantir la sécurité des utilisateurs, d'assurer la mise hors d'eau des structures et d'améliorer leur performance thermique (isolation).

Monsieur le Maire propose de grouper ces opérations de réfection afin d'optimiser la gestion des marchés de travaux et les démarches de cofinancement.
Le montant global estimatif des travaux pour les deux structures s'élève à :

- Montant Total Hors Taxes (HT) : 28 538.20 €
- Montant Total Toutes Taxes Comprises (TTC) : 34 245,84 €

Dont :

- Réfection toiture du Dojo : 6420 € HT
- Réfection toiture de la Salle des fêtes : 22 118.20 € HT

Le plan de financement global prévisionnel de l'opération est proposé comme suit :

- Subvention du Conseil départemental de la Drôme (dispositif d'aide aux communes) : 8 561,46 € (soit 30% du montant HT)
- Autofinancement de la Commune de Clérieux : 19 976.74€ (soit 70 % du montant HT)

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 026-212600969-20261118-D62_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet global de réfection des toitures du dojo et de la salle des fêtes pour le montant estimatif présenté.

VALIDE le plan de financement prévisionnel de cette opération groupée.

SOLLICITE auprès du Conseil départemental de la Drôme l'attribution de la subvention la plus élevée possible au titre de ses dispositifs d'accompagnement financier des projets communaux, à savoir 8 561,46 € (soit 30% du montant HT)

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres partenaires financiers potentiels sur ce projet,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires (dépenses et recettes) au budget de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, convention, marché de travaux et pièce justificative nécessaires au dépôt et à l'instruction de ce dossier de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 20 novembre 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK

MAIRIE DE CLERIEUX
26 (Drôme)

Le secrétaire de séance

Christelle ROBIN